Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 029-212901912-20260702-D_2026_67-DE

COMMUNE DE PLOUGONVEN
Département du Finistère

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 2 juillet 2026

Le deux juillet deux mil vingt-six, à dix neuf heures trente, le Conseil municipal de Plougonven, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil de la mairie, sous la présidence de Mme Bernadette Auffret, Maire.

Présents :	Bernadette Auffret, Leslie Bourgeois, Fabienne Cyriaque, Claude Darmigny, Jean-Pierre Gautier, Damien Guehl, Colette Guilloux, Sophie Hérault, Étienne Heurtebise, Nicolas Inisan, Pascale Lamanda, Yvon Le Cousse, Sébastien Le Roux, Christophe Lepitre, Pascal Prigent, Michèle Queïnnec, Anne-Laure Reig, Bertrand Robin, Charlotte Roussel, Giovanna Scaglione, Christophe Stéphan.		
Procurations :	Thierry Riou à Bernadette Auffret, Julia Le Cam à Nicolas Inisan		
Membres en exercice :	23	Membres présents ou représentés :	23
Date de convocation :	26/06/2026	Secrétaire de séance :	Sophie Hérault

Délibération n° D-2026-67	Classification : 7.5

Finances : Subventions de la commune à des organismes pour l'année 2026
Vote à l'unanimité

La commune verse annuellement une subvention à différents organismes afin de soutenir leur action.

La commission des finances a débattu le 23 juin 2026 des attributions de subventions pour l'année 2026. La proposition qui en résulte est soumise au vote du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'attribuer une subvention aux organismes et selon les montants joints en annexe de la présente délibération, sous condition obligatoire que l'association ait signé le contrat d'engagement républicain ;
- d'autoriser le Maire à effectuer les actes et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Ainsi délibéré,
Pour extrait conforme,

Le Maire, Bernadette Auffret

